



*Division de soutien de projets parlementaires*

**DSPP (2022) 01**  
22 février 2022

## **Activités de coopération parlementaire**

### **Plan de travail 2022**

## **I. Améliorer l'impact des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire et l'efficacité de la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe**

1. Les activités de coopération parlementaire ont pour but d'améliorer l'impact des travaux de l'Assemblée en faisant mieux connaître les textes qu'elle adopte et en assurant leur suivi, y compris par les parlements nationaux, ainsi que de renforcer la dimension parlementaire des travaux de coopération menés par le Conseil de l'Europe.

2. À partir des activités proposées en 2022 et sur la base des initiatives lancées au cours des années précédentes, des axes prioritaires ont été sélectionnés en tenant compte des priorités stratégiques de l'Organisation dans son ensemble, telles que convenues par les Etats membres lors de l'adoption du Programme et Budget 2022-2025 du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>. Le fil conducteur de ces travaux est d'aider les membres des parlements nationaux, y compris les parlements ayant le statut de Partenaires pour la démocratie, dans le processus de promotion et de ratification, ainsi que dans la mise en œuvre effective des principales conventions du Conseil de l'Europe.

3. Avant la conceptualisation d'activités de coopération, une évaluation minutieuse est effectuée pour garantir une valeur ajoutée, des réalisations, des résultats et un impact tangible. Les activités sont menées à bien avec le plein accord et la pleine coopération des parlements bénéficiaires.

4. Une grande partie de ce travail de coopération prend la forme d'échanges de bonnes pratiques et de partage d'expériences, sachant que toutes les activités, qu'il s'agisse de conférences ou de séminaires parlementaires, sont organisées en étroite coopération avec la commission ou la sous-commission compétente de l'Assemblée et ses membres et rapporteurs, qui connaissent bien la thématique de l'événement. Les activités de coopération parlementaire suivent une approche par les pairs dans les échanges entre membres de parlements nationaux et sont étendues également aux parlementaires qui ne sont pas membres de délégations nationales auprès de l'Assemblée. Des conférences et des séminaires sont organisés autour d'un programme bien défini dans le cadre soit de projets thématiques, soit de projets spécifiques à une région ou un pays. De plus, des manuels sont élaborés et traduits dans différentes langues pour aider les parlementaires dans leur mission visant la mise en œuvre des normes concernées.

5. Par ailleurs, des séminaires d'information et des ateliers destinés sont organisés pour le personnel des parlements nationaux afin d'améliorer leur connaissance des instruments juridiques pertinents du Conseil de l'Europe ainsi que la structure et le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire. Ils ont pour but de développer la capacité des membres du personnel à soutenir les parlementaires dans leurs activités.

## **II. Sources de financement – rôle essentiel des contributions volontaires**

6. Le budget opérationnel de l'Assemblée (BO) contribue aux activités de coopération parlementaire (141.500 euros/an).

7. En même temps, les contributions volontaires des parlements nationaux sont essentielles pour réaliser ce qui est décrit dans le chapitre précédent. En particulier, grâce à ce soutien financier, des résultats tangibles ont été obtenus au cours des dernières années. A cet égard, le 17 novembre 2021, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire a écrit aux présidents des délégations nationales auprès de l'APCE pour leur demander le soutien financier de leurs parlements pour le financement de certains projets parlementaires.

8. Les activités prévues (qui seront financées par le BO de l'Assemblée et parfois soutenues par des contributions volontaires) comprennent les séminaires périodiques multilatéraux thématiques suivants pour les parlements nationaux sur :

- le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre des normes de la Convention européenne des droits de l'homme et le contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- le rôle des parlements nationaux dans la mise en œuvre des normes du CPT ;
- la coopération relative à des questions électorales ;

---

<sup>1</sup> CM(2021)130

- les événements organisés à l'intention des Partenaires pour la démocratie.

9. En outre, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe fait appel au Comité des Ministres pour des contributions volontaires pour des projets qui impliquent différents secteurs et institutions du Conseil de l'Europe ; les contributions volontaires reçues des Etats membres couvrent divers projets, plans d'action spécifiques et campagnes.

10. De plus, pour compléter les contributions volontaires, les programmes conjoints du Conseil de l'Europe et de l'UE, financés à la fois par l'UE et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, fournissent une part importante du financement garanti.

### III. Axes prioritaires pour une action future

#### i. Projets à financer par des contributions volontaires de parlements nationaux

11. Pour 2022, les domaines prioritaires de coopération à financer par les contributions volontaires des parlements nationaux sont les suivants :

- **le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence** constitue un forum parlementaire et un partenaire crucial pour les travaux du Conseil de l'Europe visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En 2022, le Réseau organisera des activités visant à promouvoir la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Par ailleurs, notre Manuel à l'usage des parlementaires sur la Convention d'Istanbul sera traduit dans plusieurs langues supplémentaires pour faciliter une plus grande implication des parlementaires en faveur de sa mise en œuvre ;
- **l'Alliance parlementaire contre la haine** a pris position, depuis sa création en 2015, ouvertement, fermement et de manière proactive contre le racisme, la haine et l'intolérance, quels qu'en soient les motifs et les manifestations. En 2022, l'Alliance continuera de mobiliser et de responsabiliser les parlementaires autour de cinq thèmes prioritaires : le discours de haine, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'antitsiganisme et l'homophobie et la transphobie, en fondant ses travaux plus particulièrement sur les recommandations pertinentes de l'ECRI. L'Alliance organisera des conférences thématiques, au niveau national et régional, axées sur la mise à jour de la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste. Par ailleurs, l'Alliance publiera et traduira un nouveau manuel à l'intention des parlementaires sur le discours de haine, comprenant des bonnes pratiques et des exemples concrets de lutte contre le discours de haine en ligne ;
- **le Réseau des parlementaires de référence pour un environnement sain** commencera ses travaux en janvier 2022, afin de contribuer à la construction et à la consolidation d'un cadre juridique – au niveau national et européen – pour établir solidement le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable. Le Réseau se fondera sur les résolutions et recommandations de l'Assemblée (notamment celles adoptées en septembre 2017 dans le cadre d'un débat thématique sur l'environnement et les droits de l'homme) pour inspirer et suivre l'action menée par les autorités nationales afin d'honorer les engagements forts pris à l'égard de la crise climatique, en encourageant l'enrichissement mutuel d'idées et en créant des occasions régulières pour que les parlementaires d'Europe et d'autres continents puissent mettre en commun leurs expériences. Un nouveau manuel à l'usage des parlementaires sera également élaboré dans ce domaine ;
- **un projet d'action parlementaire pour les droits de l'enfant** continuera de soutenir les parlementaires dans la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote), ainsi que dans leur contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies (ODD 16.2). Par ailleurs, la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) sera promue. Une attention particulière sera accordée à la participation des enfants et à la violence à l'égard des enfants, en tenant dûment compte des nouveaux défis liés à la covid-19. Un nouveau manuel à l'usage des parlementaires sur la participation des enfants sera également élaboré ;

- **un projet d'action parlementaire dans le domaine des droits sociaux** aidera les parlements à ratifier et mettre en œuvre la Charte sociale européenne, ainsi qu'à améliorer la législation nationale et appliquer les bonnes pratiques dans le domaine des droits sociaux.

12. Des contributions volontaires des parlements nationaux sont nécessaires pour réaliser les produits et les résultats susmentionnés.

## **ii. Activités incluses dans les programmes conjoints Conseil de l'Europe - UE et les plans d'action spécifiques par pays**

13. Le secrétariat de l'Assemblée parlementaire participe, avec des collègues d'autres secteurs de l'Organisation, à l'identification des domaines de projet et des actions pour les plans d'action spécifiques régionaux et nationaux. En 2020, une nouvelle phase de trois ans a commencé pour la plupart des programmes conjoints Conseil de l'Europe - UE. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, beaucoup de ces activités ont dû être reportées ou clôturées, tandis que certaines ont eu lieu en ligne.

14. Alors que l'Assemblée était précédemment impliquée dans les plans d'action du Conseil de l'Europe en Ukraine (2018-2020) et en Géorgie (2016-2019), ainsi que dans la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie (2019-2020), ses activités se limitent actuellement au Maroc et sont menées dans le cadre du *Programme conjoint avec le Maroc (2020-2023) - Renforcement des réformes démocratiques au Maroc : le rôle clé du Parlement*.

15. L'action de l'Assemblée est incluse dans la composante 2 du programme : « *Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc en vue d'une plus grande participation de la société civile et des citoyens* ». Dans ce cadre, le projet de l'APCE de 36 mois (PMM 2361) a démarré en décembre 2020 et se terminera en septembre 2023. Un budget global de 1.575.000,00 € a été alloué pour les activités de l'APCE.

16. Le projet a été préparé conformément aux résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée ; il est étroitement lié aux nouveaux objectifs et aux besoins spécifiques du Maroc, tels que définis dans le Partenariat de Voisinage 2021-2023 entre le Conseil de l'Europe et le Maroc, soulignant la nécessité de renforcer les capacités des parlementaires et du personnel du Parlement du Maroc.

17. Son objectif principal est de fournir aux parlementaires du Maroc et à leur personnel les outils nécessaires pour renforcer le rôle du Parlement du Maroc en tant que garant de la démocratie parlementaire. Pour y parvenir, le projet soutient notamment l'action parlementaire pour la mise en œuvre des lois organiques prévues par la Constitution de 2011, le contrôle du pouvoir exécutif et le dialogue avec la société civile et les collectivités locales. En même temps, il vise à développer la coopération parlementaire avec les Parlements des pays voisins et des États membres du Conseil de l'Europe sur des sujets clés d'intérêt commun, en particulier la création d'un espace juridique commun entre le Maroc et l'Europe.

18. Les activités prévues pour ce projet visent spécifiquement à :

- Renforcer le rôle du Parlement dans le système démocratique marocain, à travers une meilleure efficacité des mécanismes de contrôle de l'exécutif et de concertation parlementaire avec la société civile ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité des actions des deux chambres du Parlement du Maroc, en termes de suivi et d'évaluation du cycle législatif ;
- Renforcer les mécanismes existants pour la soumission et le traitement des pétitions et des motions législatives au Parlement du Maroc ;
- Soutenir l'ouverture du Parlement aux citoyens, à la société civile et aux autres partenaires afin de promouvoir efficacement la démocratie parlementaire au Maroc ;
- Soutenir la diplomatie parlementaire marocaine, à travers la participation des parlementaires marocains aux activités interparlementaires sur des sujets d'intérêt commun au niveau régional et international, en particulier avec les pays voisins et les États membres du Conseil de l'Europe.

19. Ce projet est en bonne voie, et les activités les plus récentes comprennent les événements suivants : « *Conférence parlementaire internationale sur les femmes en politique : Comment progresser vers l'égalité ?* », qui s'est tenue, le 13 juillet 2021 à Rabat, et un séminaire de formation pour le personnel du parlement sur l'évaluation de politiques publiques, « *Collecte de données : entre mythe et réalité ?* », qui s'est tenu les

27 et 28 octobre 2021 à Rabat. Les activités prévues pour 2022 figurent à l'annexe 1. La plupart d'entre elles se concentrent sur les motions et pétitions, ainsi que sur la collecte et la gestion des données.

### **III. La voie à suivre**

20. En s'appuyant sur les initiatives et projets de coopération réussis passés et actuels, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire a l'intention de **diversifier la portée géographique** des activités de coopération de l'Assemblée dans les années à venir et de **renforcer encore la dimension parlementaire** des travaux de coopération de l'Organisation.

## Annexe I

### I. Aperçu thématique des activités à organiser en 2022 par la DSPP avec la coopération des commissions suivantes et leurs secrétariats :

COMMISSION <sup>1</sup>	ACTIVITÉ	PÉRIODE	LIEU INDICATIF	SOURCE DE FINANCEMENT
<b>AS/POL</b>				
<b>I.</b>	<b>Mise en œuvre du partenariat pour la démocratie avec le Parlement du Maroc</b>			
1.	<i>Deux conférences parlementaires sur l'évaluation d'une politique publique sélectionnée par chaque Chambre du Parlement pour l'exercice d'évaluation annuel</i>	1 <sup>er</sup> semestre	Rabat	<b>PC Maroc <sup>i</sup></b>
2.	<i>Conférence parlementaire sur le système des motions et pétitions, à organiser en coopération avec la société civile</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	Rabat	<b>PC Maroc</b>
3.	<i>Conférence parlementaire internationale pour la création d'un réseau parlementaire international sur les motions et pétitions</i>	1 <sup>er</sup> semestre	Strasbourg	<b>PC Maroc</b>
4.	<i>Ateliers parlementaires sur l'ouverture du Parlement et sur le développement de son service aux visiteurs</i>	Toute l'année	Rabat	<b>PC Maroc</b>
5.	<i>Conférence parlementaire sur le renforcement de la démocratie parlementaire</i>	1 <sup>er</sup> semestre	Rabat	<b>PC Maroc</b>
6.	<i>Série de séminaires de formation pour le personnel du Parlement marocain (deux Chambres) sur la collecte et la gestion des données, la création d'une base de données spécifique liée à l'évaluation des politiques publiques</i>	Toute l'année	Rabat/ Strasbourg	<b>PC Maroc</b>
7.	<i>Développement d'une plateforme numérique parlementaire pour la soumission de motions et de pétitions</i>	Toute l'année	Rabat	<b>PC Maroc</b>
8.	<i>Développement d'un site web amélioré pour la Chambre des Conseillers</i>	Toute l'année	Rabat	<b>PC Maroc</b>
<b>II.</b>	<b>Activités régionales avec les pays du sud de la Méditerranée</b>			
1.	<i>"Conférence parlementaire sur le partenariat pour la démocratie : accomplissement et défis", pour les parlements du Maroc, de la Jordanie et du Conseil national palestinien.</i>	1 <sup>er</sup> semestre	Rabat/Nicosia	<b>BO<sup>ii2</sup></b>
<b>AS/JUR</b>				
<b>I.</b>	<b>Parlements nationaux, garants des droits de l'homme en Europe</b>			
1..	<i>Séminaire parlementaire sur le rôle du Parlement de la Géorgie dans la mise en œuvre de la CEDH et des arrêts de la Cour (diffusion des manuels géorgiens)</i>	1 <sup>er</sup> semestre	Tbilissi	<b>PA Géorgie / BO</b>
2.	<i>Séminaire parlementaire multilatéral pour les députés de États membres sélectionnés (diffusion de versions appropriées du manuel)</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	Strasbourg	<b>BO</b>
<b>II.</b>	<b>Renforcement des connaissances de la Convention européenne des droits de l'homme pour le personnel des parlements nationaux des États membres</b>			
1. + 2.	<i>Deux séminaires multilatéraux pour le personnel des parlements nationaux des États membres sélectionnés</i>	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestres	Strasbourg	<b>BO</b>
<b>III.</b>	<b>Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des normes et recommandations du CPT (Comité pour la prévention de la torture)</b>			

<sup>1</sup> L'activité relève du mandat de la (des) commission(s) indiquée(s) ci-dessous

<sup>2</sup> BO - Budget opérationnel de l'APCE (activités de coopération) - (sous réserve de la disponibilité des ressources financières)

1.	<i>Séminaire multilatéral pour les députés des États membres</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	à confirmer	<b>BO</b>
2.	<i>Séminaire multilatéral pour le personnel des parlements nationaux des États membres</i>	2 <sup>ème</sup> semestre	Strasbourg	<b>BO</b>

<b>DIVISION DE L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS (DOE)</b>				
<b>I.</b>	<b>Développer la dimension parlementaire de la coopération en matière électorale</b>			
1.	<i>Séminaire parlementaire sur les élections démocratique et sur la lutte contre les abus des ressources administratives pendant les processus électoraux, pour les députés des États membres sélectionnés</i>	Septembre	Bern	<b>OB</b>

<b>Séminaires d'information de l'APCE pour les secrétariats des délégations nationales</b>				
1.	<i>Séminaire d'information d'une journée (thématique à confirmer)</i>	Juin	Strasbourg	<b>BO</b>
2.	<i>Séminaire d'information d'une demi-journée</i>	Décembre	Paris	<b>BO</b>

**II. Activités menées par des Commissions de l'APCE et leurs Réseaux parlementaires :**

<b>COMMISSION</b>	<b>ACTIVITÉ</b>	<b>DATE INDICATIVE</b>	<b>LIEU INDICATIF</b>	<b>SOURCE DE FINANCEMENT</b>	
<b>AS/SOC</b>					
<b>I.</b>	<b>Parlements et droits sociaux</b>				
1.	<i>Séminaire parlementaire sur la Charte sociale européenne</i>	septembre 2022	KUDO	<b>BO/CV<sup>iii</sup></b>	
2.	<i>Réunion de la sous-commission sur le Prix de l'Europe à l'occasion de la réunion de l'Association à Strasbourg; promotion du Prix de l'Europe lors de séminaires organisés par des villes ou des associations de collectivités locales, organisation de stands thématiques lors des sessions de l'APCE et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et élaboration de matériel promotionnel.</i>	janvier-décembre 2022	à confirmer		
<b>II.</b>	<b>Parlements, santé publique et développement durable</b>				
1.	<i>Activités du Réseau des parlementaires de référence sur l'environnement (e.g. lancement ; 4 réunions; auditions ; manuel pour les parlementaires)</i>	janvier-décembre 2022	à confirmer		
2.	<i>« Octobre rose » - actions de sensibilisation au cancer du sein</i>	octobre 2022	à confirmer		
3.	<i>Audition sur des questions liées à la pandémie de Covid-19</i>	à confirmer	à confirmer		
<b>III.</b>	<b>Parlements et droits de l'enfant</b>				
1	<i>Participation des enfants aux travaux de la Commission (e.g. des consultations écrites, la participation à des auditions, à des groupes de discussion et à des réseaux parlementaires)</i>	janvier-décembre 2022	KUDO / Strasbourg		

2.	<i>Promotion de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe et de l'action parlementaire contre les abus sexuels contre les enfants en général, y compris la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels</i>	18/11/22	En ligne	<b>BO/CV</b>
3.	<i>Conférence de Wilton Park</i>	à confirmer	à confirmer	
4.	<i>Production et dissémination d'une vidéo « Terrain des jeux » destiné à sensibiliser le public aux violences sexuelles envers les enfants dans le domaine du sport</i>	18/11/22	En ligne	
<b>AS/EGA</b>				
<b>I.</b>	<b>Violence à l'égard des femmes – Activités du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence</b>			
1 + 2	<i>2 réunions du Réseau au cours des parties de session (participation d'experts)</i>	2022	Strasbourg / Hybride	<b>BO / CV</b>
3.	<i>Conférence parlementaire sur la violence à l'égard des femmes et la promotion de la Convention d'Istanbul et d'autres instruments et initiatives visant la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique</i>	2022	à confirmer	<b>CV</b>
4.	<i>Échange entre pair·e·s comprenant des parlementaires des pays qui ont une bonne expérience du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans les pays qui l'ont récemment ratifiée</i>	2022	à confirmer	<b>CV</b>
<b>II.</b>	<b>Alliance Parlementaires contre le racisme et l'intolérance – Activités de l'Alliance parlementaire contre la haine</b>			
1. + 2.	<i>2 réunions de l'Alliance au cours des parties de session (participation d'experts) à Strasbourg et publication de matériels de visibilité/information</i>	2022	Strasbourg / Hybride	<b>BO/CV</b>
3.	<i>Conférence destinée aux parlementaires, aux fonctionnaires, aux ONG, aux représentant·e·s des médias, aux expert·e·s et aux universitaires pour discuter du racisme, du discours de haine et de l'intolérance, des instruments juridiques, des normes et des meilleures pratiques pour y faire face et sensibiliser à ces questions</i>	2022	à confirmer	<b>CV</b>
4.	<i>Atelier de renforcement des capacités sur les normes contre le racisme, la haine et l'intolérance au niveau national et européen</i>	2022	à confirmer	<b>CV</b>

<sup>i</sup> **PC Maroc** – Programme conjoint avec l'UE pour Maroc (2020-2023), financé par l'UE et CE et mis en œuvre par le CE, Composante 2 : « Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc en vue d'une plus grande participation de la société civile et des citoyens »

<sup>ii</sup> **BO** – Budget opérationnel de l'APCE (activités de coopération) - (sous réserve de disponibilité des ressources financières)

<sup>iii</sup> **CV** – Contributions volontaires des pays membres aux projets de l'APCE – (sous réserve de disponibilité des ressources financières)